

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2023

Date de la convocation : 28 février 2023

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, Mme JOUAND Vanessa, Mme HENNINOT Emmanuelle (arrivée à 20h20), M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. ROBERT Michel, M. HUCHET Thierry, M. DUGAST Etienne, M. VACHEROT Romain.

Mme HENNINOT Emmanuelle ayant un impératif professionnel, a donné pouvoir à Mme ROUX Laurence jusqu'à son arrivée en cours de séance.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée la secrétaire de séance. Mme ROUILLE Océane a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

La séance débute à 20h09.

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 10 février 2023.
- Avis sur le projet de modification des statuts du SDE35 (délibération).
- Orientations budgétaires – budget principal et budgets annexes.
- Renouvellement de l'adhésion au réseau BRUDED pour l'année 2023 (délibération).
- Etude sur la tarification des salles communales et des cautions (délibération).
- Achat de véhicules communaux (délibération).
- Achat d'un tracteur-tondeuse (délibération).
- Achat des équipements de cuisine pour la salle JBC et la Maison des Familles et contrats de maintenance afférents (délibération).
- Autorisation de consultation pour le renouvellement de la DSP de l'ALSH (délibération).

Informations diverses

- Organisation des permanences d'ouverture de la mairie le samedi matin.
- Modification du rythme de travail du service technique.
- Diagnostic sur la vacance de logement dans le parc privé.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2023.

Mme La Maire soumet le compte rendu de séance du 10 février 2023 à l'approbation du conseil municipal. Après avoir procédé à une précision sur la valeur HT du tracteur tondeuse, il est approuvé à l'unanimité.

20h15 - Arrivée d'Emmanuelle HENNINOT

Avis sur le projet de modification des statuts du SDE35 – délibération 2023-10.

Devant le contexte de crise énergétique et afin de renforcer l'accompagnement des collectivités du Département le comité syndical du SDE35, a décidé de créer en 2023 un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics. La grande innovation de ce dispositif réside dans la mutualisation du financement du reste à charge de ces travaux à l'échelle du SDE35 et le remboursement en différé des annuités après la mise en service de la rénovation. Le but est de permettre à la collectivité propriétaire de dégager des capacités de remboursement par les économies de fluides réalisées. Un

Tresbœuf – Procès-verbal – 6 Mars 2023

système de maîtrise d'ouvrage déléguée au SDE35 permettra également aux communes qui le souhaitent de faire réaliser les travaux (efficacité et rénovation). Les grandes lignes du plan d'action ont été présentées en annexe. Afin de clarifier les possibilités d'intervention du Syndicat dans ce domaine, le Comité Syndical du SDE 35 du 7 décembre 2022 a approuvé la modification statutaire suivante dans l'article « 3.2- Activités accessoires et mise en commun des moyens ».

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du SDE35.

Madame La Maire présente les Orientations budgétaires – budget principal et budgets annexes.

Afin de permettre à la commission Finances d'ajuster le Budget Primitif 2023, en regard des charges fixes, des besoins de fonctionnement et des ressources attendues, les principaux projets pour l'année 2023 doivent être présentés au conseil municipal et hiérarchisés.

Les éléments présentés ont été identifiés par les commissions communales.

Budget principal – Fonctionnement :

Une augmentation des énergies est anticipée, de l'ordre de 20 000€ (40 000 réalisés en 2022), de même que l'augmentation du budget du centre de loisirs, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public, de l'ordre de 5 à 10 000€ (mais compensé par une prise en charges des autres communes à hauteur de 10€/enfant/jour).

Une augmentation des charges destinées au personnel titulaire d'environ 15 à 20 000€ est proposée, tout en restant dans l'enveloppe globale de fonctionnement. Cette proposition permet de prendre en compte le passage de 23h à 28h hebdomadaires, validé pour le poste d'agent de ménage, ainsi que le recrutement potentiel d'un renfort administratif à hauteur de 40 à 50% de temps de travail en 2023 (possible mutualisation avec La Bosse-de-Bretagne).

Par ailleurs, une maîtrise de certaines enveloppes va être indispensable, notamment la maintenance voirie de l'ordre de 40 à 50 000€, la fourniture petits équipements à hauteur de 8000€... Il conviendra également d'être vigilant à l'imputation des petits travaux en régie, qui doivent être imputés en investissement et non en fonctionnement, dès lors qu'ils concernent des travaux qui modifient ou augmentent le patrimoine communal.

A noter que l'emprunt du logement au-dessus de la Poste est soldé depuis le 30 janvier 2023. L'échéance annuelle était de 3217,29€.

Budget principal – Investissement :

Plusieurs enveloppes d'étude sont estimées pour l'année 2023 : 70 000€ pour le lancement de la réhabilitation de la salle des sports et 30 000€ pour des études de restauration de voiries.

L'acquisition de plusieurs équipements et véhicules sont intégrés : 16 000€ pour le remplacement du tracteur-tondeuse, 15 à 20 000€ pour le remplacement de la camionnette du service technique (avec possibilité d'une prime à la conversion de 7000€ maximum), ainsi que 40 000€ pour l'achat d'un véhicule 9 places afin de reprendre en régie le ramassage scolaire des maternelles et élémentaires (financement par la Région Bretagne : 50% en 2023 et remboursement des 50% restants en 7 annuités).

L'enveloppe de réhabilitation de voiries s'élève à 90 000€, pour les travaux validés en début d'année.

Monsieur HUREL interrompt la présentation pour révoquer son désaccord sur l'intégration de la route communale du Haut-Pussac aux travaux de voirie 2023 proposés par la commission voirie, à l'initiative de la Maire. Celle-ci précise que l'état de dégradation de la route, signalé de longue date par le service Transports de la Région Bretagne et les riverains, nécessitait une intervention pour des raisons de sécurité. Elle rappelle que le conseil municipal, souverain, a bien débattu et voté la liste amendée des travaux, ainsi que leur montant. Plusieurs élus indiquent à M. HUREL que ce point n'est pas l'objet du Débat

d'orientations budgétaires, que les sujets de la voirie occupent trop souvent le débat et occultent d'autres sujets intéressants qui concernent la commune. La présentation reprend.

Les travaux de toiture et de menuiseries de l'église sont évalués à 70 000€ (subvention possible de 5 à 10 000€). Une provision pour divers petits travaux sur les bâtiments est également réservée à hauteur 5 000€. Une enveloppe de 15 000€ est proposée pour le remplacement d'équipements de cuisine des salles communales.

Deux projets peuvent bénéficier de subventions importantes : l'aménagement du city stade est estimé à 100 000€ (70 à 80% de subventions possibles) et du renouvellement de mobiliers d'éclairage public pris en charge à 80% par le SDE35 (reste à charge par la commune d'environ 20 000€). En complément, le fonds de concours en investissement de BPLC pourrait être ventilé à hauteur de 60 000€ sur les opérations éligibles.

Budget d'assainissement

Il est constaté une résorption progressive du déficit de ce budget annexe, mais il est prudent de provisionner une enveloppe de travaux pour 2023, en raison des usures de matériels et dysfonctionnements à répétition, constatés depuis plusieurs années.

Budget de lotissement

Comme en 2021, il n'y a eu de mouvement financier sur ce budget annexe en 2022.

Toutefois, en raison du projet en cours avec NEOTOA, la clôture probable de ce budget est à prévoir en 2023, avec report du déficit sur le budget principal. Il s'agit là d'une opération d'écriture comptable, car les frais déjà engagés et payés ne pèseront pas sur la trésorerie de la commune.

Taxe Foncière

Une nouvelle évolution de la base est annoncée par l'Etat en 2023 (+7,1%). Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur la trajectoire du taux local.

A noter l'effet de l'évolution de la base en 2022, sans augmentation du taux local : le produit de la taxe foncière bâtie est passé de 623 515 € en 2021 à 672 453 € en 2022. Le produit de la taxe foncière non bâtie a évolué de 125 687 € en 2021 à 134 934 € en 2022.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) de la commune reste confortable : 30,09 % en 2021, alors que la moyenne nationale est de 23%. La capacité d'emprunt de Tresboeuf est de 5,25, ce qui signifie qu'il faudrait 5,25 années dans les conditions actuelles pour rembourser la dette (Le seuil critique est 8 années). L'emprunt de la Maison des Familles sera soldé en octobre 2026 (échéance annuelle 26 645€ et dernière échéance 33 571€) et un ancien emprunt pour des travaux voirie sera soldé en avril 2027 (échéance annuelle 13 707€).

Le Débat d'orientations budgétaires est une présentation qui ne donne pas lieu à un vote. La commission finances est chargée de se réunir en mars, afin d'affiner le budget au regard de l'ensemble des éléments. Le vote du budget se déroulera le 6 avril 2023 en présence de Monsieur LEROUX, le nouveau conseiller aux décideurs locaux.

Renouvellement de l'adhésion au réseau BRUDED pour l'année 2023 – délibération 2023-11.

L'association BRUDED a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Elle rappelle que la commune est adhérente depuis 2021 ce qui lui donne accès à leurs ressources. Comme l'année dernière, l'association propose de procéder :

- Au réabonnement pour l'année 2023 (ou pour la durée restante du mandat).

Tresbœuf – Procès-verbal – 6 Mars 2023

- Au renouvellement du représentant titulaire et du représentant suppléant.
- (pour rappel en 2022 : Mme ROUX Laurence et M. TOINEL Alain).
- Au versement d'une cotisation de 0.32€ par habitant (Insee 2023_01/01/2023 : 1257 habitants) ce qui représente un montant de 402,24€ en 2023.
- (Rappel 2022 : 404,48€_ Population INSEE_01/01/2022 : 1264 habitants)

Le Conseil Municipal, après débat :

- décide de renouveler l'adhésion au réseau BRUDED pour l'année 2023.
- de renouveler le représentant titulaire, Mme ROUX Laurence, et le représentant suppléant, M.TOINEL Alain.
- de verser une cotisation de 0.32€ par habitant (population totale Insee au 1er janvier de l'année Insee 2023_01/01/2023 : 1257 habitants) soit un montant de 402,24€ en 2023.

14 POUR
1 ABSTENTION

Etude sur la tarification des salles communales et des cautions – délibération 2023-12.

La commission bâtiments s'est réunie en février afin d'actualiser la tarification des salles communales et leurs cautions : elle a réalisé une étude sur les tarifs pratiqués par 12 communes voisines de Tresbœuf. Mme LOUIS Gwénola présente les différentes propositions de tarifications et propose de procéder au vote des modifications de tarifs pour les locations des salles : Jean Baptiste CHEVREL et Maison des Familles. A l'issue des débats, les nouveaux tarifs de locations et les montants des cautions sont modifiés selon le tableau ci-dessous :

Tarifs pour la location des salles Jean Baptiste Chevrel et Maison des Familles		
Tarifs applicables à la date exécutoire de la délibération.		
	Voté en Conseil Municipal du 06/03/2023 sur proposition de la commission pour la Salle Jean Baptiste Chevrel	Voté en Conseil Municipal du 06/03/2023 sur proposition de la commission Salle Maison des Familles
Cauton salle	1 000 €	1 000 €
Cauton : Ménage et tri sélectif (constatés)	300 €	300 €
Cauton location matériel multimédia	1 000 €	- €
Location 1 journée : avec cuisine (réunion avec buffet compris) pour les habitants de la commune	260 €	160 €
Location 1 journée : avec cuisine (réunion avec buffet compris) pour les habitants HORS commune	340 €	240 €
Location : Week end / 2 jours avec cuisine pour les habitants de la commune	400 €	250 €
Location : Week end / 2 jours avec cuisine pour les habitants HORS commune	500 €	350 €
Location : Vin d'honneur pour les habitants de la commune	50 €	50 €
Location : Vin d'honneur pour les habitants HORS commune	75 €	75 €
Location : vaisselle par couvert (1 couvert = 1 personne)	1 €	- €

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- approuve la modification des tarifs des locations des salles communales,
- approuve la modification des cautions des salles communales,
- dit que les contrats de locations seront mis à jour pour prendre en compte les nouvelles tarifications.

Achat d'un véhicule pour les services techniques – délibération 2023-13.

Monsieur DELEFOSSE Pierre rappelle la nécessité de remplacer le véhicule du service technique, qui date de 2002. Il avait un devis pour un véhicule Kangoo grand volume, au prix attractif de 16 000€ auquel il convient d'ajouter la location des batteries, cependant en raison de l'obligation de présenter le devis en conseil municipal et compte tenu du délai rapide pour donner réponse, ce véhicule n'est plus disponible. Afin de mener à bien l'acquisition d'une nouvelle camionnette, il est proposé au conseil municipal de donner un accord de principe à Mme La Maire, pour l'autoriser à signer un bon de commande et valider la réservation d'un autre véhicule. L'acquisition sera ensuite confirmée par une validation en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- Décide d'acheter un véhicule électrique de type camionnette pour les services techniques, dont le prix sera compris dans une enveloppe de 16 000 € à 20 000€ TTC.
- Autorise Mme La Maire à signer un bon de commande pour un véhicule de type camionnette à destination du service technique, et tous les documents afférents à cet achat.
- Dit que la dépense est prévue au budget 2023.

Achat d'un véhicule électrique 9 places pour le transport de personnes – délibération 2023-14.

Afin de reprendre le transport scolaire en régie pour la rentrée scolaire 2023/2024, il convient d'acheter un véhicule électrique de 9 places. Monsieur DELEFOSSE Pierre recherche des modèles d'occasion récents et disponibles rapidement, avec peu de kilométrage, selon les caractéristiques d'éligibilité au financement par la Région Bretagne. En raison de l'obligation de présenter le devis en conseil municipal, et afin de ne pas se priver d'une opportunité intéressante de véhicule, il est proposé au conseil municipal de donner un accord de principe à Mme La Maire, pour l'autoriser à signer un bon de commande et valider la réservation d'un véhicule électrique 9 places. L'acquisition sera ensuite confirmée par une validation en conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- Décide d'acheter d'un véhicule électrique 9 places pour le transport de personnes, dont le prix ne pourra pas excéder une enveloppe de 40 000 € HT.
- Autorise Mme La Maire à signer un bon de commande pour un véhicule électrique 9 places pour le transport de personnes,
- Autorise Mme La Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.
- Dit que la dépense est prévue au budget 2023.

Achat d'un tracteur-tondeuse – délibération 2023-15.

Lors du conseil municipal du 10 février 2023, M. TOINEL a présenté le projet d'achat d'un tracteur tondeuse pour gagner en efficacité de tonte, développer le mulching et réduire l'exportation de déchets verts. Cette évolution des pratiques représente un gain de temps pour les agents, ainsi qu'un gain financier sur le traitement de ces déchets et la consommation de carburant.

Tresbœuf – Procès-verbal – 6 Mars 2023

Suite à la consultation de 3 fournisseurs (Janzé Motoculture, John Deere et RM Motoculture) le modèle de RM Motoculture est celui qui avait retenu l'attention de la commission voirie et des agents du service technique (démonstration effectuée le 1^{er} février dernier). Elle est au prix de 18 730€ HT soit 22 476€ TTC auquel il convient de déduire la somme de 6 500€ pour la reprise de l'ancienne tondeuse. Afin de garantir ce prix, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour bloquer la commande et ainsi profiter d'une offre de prix intéressante. Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de valider l'achat du tracteur-tondeuse.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- Approuve l'achat de la tondeuse KUBOTA DE TYPE ZD 1211 au prix de 18 730€ HT soit 22 476€ TTC,
- ✓ avec option offerte : extension de 3 ans de garantie ou 1 500 heures pièces et main d'œuvre,
- ✓ avec reprise du Matériel ISEKI SFH 240 – 850 heures pour un prix de reprise de 6 500€, soit un prix net TTC reprise déduite de **15 976€ TTC**.
- Autorise Mme La Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.
- Dit que la dépense est prévue au budget 2023.

Achat des équipements de cuisine pour la salle JBC et la Maison des Familles et contrats de maintenance afférents – délibération 2023-16.

La commission bâtiments a travaillé sur le remplacement des différents équipements de cuisine d'une part qui ne sont pas dimensionnés pour la taille de la salle Jean Baptiste Chevrel, et d'autre part qui sont consommateurs d'énergie. En outre, les utilisateurs (loueurs et traiteurs) de la cuisine soulignent régulièrement les dysfonctionnements des fours.

Mme LOUIS Gwénola présente les devis reçus : 4 sociétés sollicitées et 3 sociétés ont répondu.

Les différents prix sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Equipements cuisine pour la Salle JBC et la Maison des Familles									
23/02/2023	Qté	Quiétalis		SBCP		Alliance froid		Comptoir de Bgne	
Désignation		P/U	Prix total HT	P/U	Prix total HT	P/U	Prix total HT	P/U	Prix total HT
Armoire frigo FAGOR 600 litres	3	1 045,98 €	3 137,94 €	1 839,00 €	5 517,00 €	961,05 €	2 883,15 €		
Installation	1	253,80 €	253,80 €		- €		- €		
four 5 niveaux	1	3 250,00 €	3 250,00 €	3 857,00 €	3 857,00 €	2 693,75 €	2 693,75 €		
Support four sans grille	1	505,00 €	505,00 €	650,00 €	650,00 €	418,68 €	418,68 €		
Cartouche anticalcaire *	1	- €	- €	440,00 €	440,00 €	595,00 €	595,00 €		
Installation	1	504,00 €	504,00 €	- €	- €	- €	- €		
Four 10 niveaux	1	4 790,00 €	4 790,00 €	5 170,00 €	5 170,00 €	3 967,11 €	3 967,11 €		Aucune réponse
Support four sans grille	1	501,15 €	501,15 €	650,00 €	650,00 €	418,69 €	418,69 €		
Cartouche anticalcaire	1		- €	440,00 €	440,00 €	595,00 €	595,00 €		
Installation	1	504,00 €	504,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	500,00 €	500,00 €		
Montant HT			13 445,89 €		18 124,00 €		12 071,38 €		
TVA 20 %			2 689,18 €		3 624,80 €		2 414,28 €		
Montant TTC			16 135,07 €		21 748,80 €		14 485,66 €		

*Pour les cartouches anticalcaire, seul Alliance froid fourni un kit support avec platine inox fixé sur le châssis (compris dans l'offre)

La proposition la plus intéressante est celle du fournisseur Alliance Froid, qui propose 1 an de garantie supplémentaire gratuite à l'issue de la première année (coût 515€ HT soit 618€ TTC), une reprise d'une gazinière en l'état dont la réparation aurait coûté 544,40€ TTC. A cela, il ajoute une remise sur la commande d'un montant de 271,38€ HT soit 325,66€ TTC.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- Approuve l'achat des équipements de cuisine proposés par le fournisseur Alliance Froid pour un montant de 12 071 ,38€ HT soit 14 485,66€ TTC,
- Autorisé Mme La Maire à signer les contrats de maintenance afférents,
- Dit que la dépense est prévue au budget 2023.

Autorisation de consultation pour le renouvellement de la DSP de l'ALSH – délibération 2023-17.

Monsieur VACHEROT Romain informe le conseil municipal de la nécessité pour la commune de réaliser rapidement le renouvellement de la Délégation de Service Public pour son Accueil de Loisirs sans Hébergement qui prend fin le 9 juillet 2023.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le lancement d'un appel d'offre pour la gestion de l'ALSH en prenant la forme d'une délégation de service public, qui sera mis en ligne sur la plateforme de marchés publics Mégalis.

Il informe également le conseil municipal qu'une rencontre avec les maires des autres communes utilisatrices a été organisée. Les maires présents ont décidé de revaloriser leur participation aux frais de fonctionnement de l'ALSH et ils souhaitent renouveler le contrat pour une période de deux années, renouvelable par période d'un an sans pouvoir excéder deux années supplémentaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la consultation pour le renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- Autorise Madame La Maire à lancer une consultation pour le renouvellement de la délégation de service public de l'ALSH,
- Autorise Madame La Maire à déposer les pièces de la consultation sur la plateforme des marchés Mégalis.
- Autorise Madame La Maire à signer toute pièce à intervenir.

Informations diverses

Organisation des permanences d'ouverture de la mairie le samedi matin :

Après un bilan de fonctionnement et de fréquentation des créneaux d'ouverture de la mairie de samedi matin, des adaptations de l'ouverture au public sont validées. A compter du mois de mai 2023, la mairie sera ouverte au public 2 samedis par mois pour les permanences administratives. Des rendez-vous avec les élus pourront être maintenus sur demande des habitants.

L'organisation reste à affiner et les habitants en seront informés dans le bulletin municipal de printemps.

Modification du rythme de travail du service technique :

Mme La Maire informe le conseil municipal de la modification du rythme de travail des agents du service technique : leur pause méridienne est réduite de 1h30 à 1h, à leur demande. Ils finissent dorénavant à 17h du lundi au jeudi et à 16 heures le vendredi.

Diagnostic sur la vacance de logement dans le parc privé

Un document de diagnostic, produit récemment sur le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté, souligne le nombre de logements vacants par commune. Actuellement, 23 logements vacants sont recensés sur Tresboeuf. Ces biens, composé de quelques appartements et d'une majorité de maisons, sont situés dans le bourg et dans les hameaux.

L'étude s'inscrit à la fois dans le cadre de la dynamisation des centres bourgs et des orientations du Zéro Artificialisation Net, qui imposera à l'avenir plus de sobriété foncière. Pour répondre aux besoins

Tresbœuf – Procès-verbal – 6 Mars 2023

importants de logements sur le territoire, il est intéressant d'étudier les leviers d'accompagnement des propriétaires afin de favoriser la réhabilitation de ces logements vacants et leur mise sur le marché en location ou vente.

Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire (LNOBPL)

La Maire informe le conseil municipal de l'organisation d'une manifestation le 10 mars 2023 à 15h à Rennes contre le projet de ligne en opposition au scénario de création d'une ligne grande vitesse (LGV) entre Rennes et Redon qui impacterait 600 hectares de terres agricoles. Il s'agit là d'un axe du projet mais d'autres difficultés sont à prendre en compte, y compris la saturation des lignes actuelles. Le Conseil municipal n'ayant pas souhaité se prononcer sur la motion contre ce projet, la Maire s'interroge sur la pertinence de sa présence lors de cette manifestation.

Fin de la séance : 23h30.

 La Maire
Laurence Roux